

Image not found or type unknown



## Ne plus être garant de ma fille

Par **Metenier**, le **30/08/2008 à 12:51**

Bonjour,rnrnJe me suis porté garant pour un logement pour ma fille dans un logement géré par la Sté SATURNErrnrnJe ne veux plus être garant car ma fille ne paie pas ses loyersrnrncomment puis-je faire pour ne plus être garantrnrnmerci de votre réponse

Par **Marion2**, le **30/08/2008 à 14:45**

Là, vous n'avez aucun recours et si votre fille ne paie pas ses loyers, il y a de grandes chances que la société SATURNE se retourne contre vous.

Par **Metenier**, le **30/08/2008 à 15:31**

quand puis-je arreter le bail pour ne plus être garante

Par **Tisuisse**, le **30/08/2008 à 15:36**

Si c'est votre fille qui est titulaire du bail, vous ne pouvez arrêté ce bail. Vous vous êtes portée garante de votre fille, seule cette dernière peut faire supprimer la clause de caution solidaire (garant) mais le propriétaire n'est pas tenu d'y donner suite. Vous connaissiez votre fille, donc vous saviez ce à quoi vous vous engagiez.